

La communauté protestante de

Lourmarin

sous l'Ancien Régime



Source : *Histoire des protestants de Provence* – E. Arnaud

Lourmarin, Cadenet, La Roque d'Anthéron

Description :

Eugène ARNAUD, *Histoire des protestants de Provence et du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange*, Paris 1884, réédition Slatkine Reprints 1979

Notices particulières sur les Églises de Provence et leurs annexes au XVII^e siècle
Tome I, pp 401-405

LOURMARIN, Cadenet, La Roque d'Anthéron

(Vigueries d'Apt et d'Aix)

Les réformés de Lourmarin, lieu presque entièrement protestant, célébraient, de temps immémorial, leur culte dans l'église catholique, convertie en temple. Les commissaires exécuteurs de 1601 la leur ayant ôtée, ils bâtirent un temple et jouirent sans contestation de leur droit d'exercice jusqu'en 1661. À cette époque, le Conseil du roi, ayant été saisi d'une requête des syndics et clergé d'Aix et de l'évêque de Marseille tendant à l'interdiction de l'exercice à Lourmarin et à la démolition du temple, décida que le ministre et les anciens de Lourmarin feraient la preuve par pièces originales que l'exercice avait été pratiqué dans ce lieu en 1596 et 1597 et renvoya les parties devant les commissaires exécuteurs nommés l'année d'avant. Bien que la preuve ne laissât rien à désirer comme évidence, le commissaire catholique opina en faveur de l'interdiction de l'exercice et de la démolition du temple. Pourtant le village ne renfermait à cette époque que vingt familles catholiques. Le commissaire protestant ayant émis un avis contraire, un procès-verbal de partage fut signé à Pertuis le 19 mai 1662 et renvoyé au roi qui, statuant en son conseil le 4 mai 1665, ordonna la suppression de l'exercice à Lourmarin et la démolition immédiate du temple, à moins que les réformés ne voulussent l'abattre eux-mêmes, moyennant quoi les matériaux leur appartiendraient. L'historien Pitton nous apprend que la démolition du temple de Lourmarin fut due aux obsessions de Grimaldi, archevêque d'Aix, et l'historien Honoré Bouche, que Du Chainé, chanoine et grand vicaire de Grimaldi, assista à la démolition des temples du ressort de l'archevêché d'Aix, qui eut lieu le 26 juin 1663.

Pierre Texier, ancien du consistoire de Lourmarin, représenta les Églises de Provence au Synode national de La Rochelle de 1607 et à celui de Saint-Maixent de 1609. Jean Monastier, également ancien du consistoire de Lourmarin, représenta les mêmes Églises au synode national d'Alençon de 1637.

En 1682, Lourmarin comptait mille habitants réformés (250 familles), et de 1588 à 1619 il se célébrait dans l'Église une moyenne de soixante à soixante et dix baptêmes par an.

Annexes : La Roque d'Anthéron et Cadenet.

La Roque d'Anthéron

Les syndics généraux du clergé de Provence demandèrent aux commissaires exécuteurs de l'édit de Nantes de 1662 la démolition du temple de ce lieu et la suppression de l'exercice. Le commissaire catholique accéda à leur vœu, à la réserve toutefois que le temple serait converti à un autre usage. Le commissaire protestant opina au contraire pour que le temple et l'exercice fussent maintenus. En 1596 et 1597, remarquait-il, l'exercice se faisait à La Roque par les soins du pasteur de Lourmarin, comme le prouva l'enquête ordonnée en septembre 1640 par la Chambre de l'édit de Grenoble. Sept témoins déposèrent « *tout clairement et nettement comme d'une chose notoire, que, depuis plus de soixante ans, et quelques-uns depuis vingt-cinq ans, avant les troubles, lesdits habitants de La Roque de la R.P.R. faisaient l'exercice public de leur dite religion dans le temple qu'ils ont audit lieu par le ministre de Lourmarin, et qu'ils étaient en possession de faire audit lieu les prières publiques par le maître d'école à défaut du ministre ; que le peuple s'assemblait au son de la cloche et que tous leurs papiers furent brûlés au château de Gordes, lors des guerres de 1592, et même le consul de La Roque, qui était de la R.P.R., y fut tué.* » À

la suite de cette enquête, l'exercice fut maintenu à La Roque par arrêt de la Chambre de l'édit de Grenoble du 22 février 1641, et le 16 septembre de la même année, solennellement rétabli par un conseiller de ladite Chambre, qui fit ouvrir le temple et prêcher Pierre Maurice, pasteur à Lourmarin, lequel fit encore, le lendemain, la prière publique dans le temple et baptisa un enfant. L'exercice n'avait été interrompu, avant cette époque, que par la violence du seigneur du lieu, président au Parlement de Provence, qui avait fait rendre un arrêt d'interdiction, s'appuyant non pas sur ce que les protestants n'avaient pas de droits, mais sur le fait qu'un ministre non résidant y faisait l'exercice. À l'arrivée des premiers commissaires exécuteurs de 1601 le droit des habitants réformés de La Roque n'avait pas été contesté, et ceux-ci en jouirent jusqu'en 1633, alors que ledit président les en dépouilla par le motif indiqué ci-dessus. Il ne saurait être étonnant du reste, faisait encore remarquer le commissaire protestant, que les habitants réformés de La Roque n'eussent pas couché leurs actes ecclésiastiques par écrit à cause de la proximité du Parlement d'Aix qui, en avril et octobre 1596, défendit l'exercice de la Religion réformée dans toute la Provence, sous peine de confiscation de corps et de biens. Le Président au Parlement ne s'était pas tenu pour battu après la réouverture du temple en 1641 et, trois mois après le départ du conseiller-commissaire de la Chambre de l'édit de Grenoble, il avait fait murer la porte du temple et menacé les réformés que, s'ils osaient continuer leur exercice, il les taillerait en pièces.

Nous ne savons ce qu'il advint de l'avis émis par le commissaire protestant, mais nous n'avons trouvé aucun arrêt du conseil du roi interdisant l'exercice à La Roque.

En 1682, cette annexe comptait cent familles réformées.

Cadenet

Dans les plaintes portées au roi par les députés du Synode national d'Alençon, de 1637, on exposait que l'exercice était autorisé et établi à Cadenet en 1620, avant les nouvelles guerres de la religion, et qu'interrompu à cette époque, l'édit de grâce de Nîmes, de juillet 1629, en avait permis le rétablissement ; mais que les commissaires chargés d'exécuter cet édit n'avaient pu remplir leur commission. Le Synode, en conséquence, demandait au roi de rendre justice aux habitants réformés de Cadenet, d'autant plus que, dès 1625, répondant à un cahier de plaintes qui lui avait été adressé cette même année, le roi avait manifesté le désir que l'exercice fût rendu à cette Église. Nous ne savons s'il fut fait droit aux nouvelles plaintes du Synode d'Alençon. ¹

En 1682, Cadenet comptait cent habitants réformés (trente familles).

Il y avait aussi à la même époque, à **Lauris**, cent vingt habitants réformés (vingt-cinq familles).

¹ . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé ce passage dans les actes du Synode national d'Alençon.

Pasteurs de Lourmarin :

- de Mercurins 1561
- Barras 1560
- Baussan ² 1560-1572, suppléé, pendant plusieurs absences prolongées, par Bouon et Franc
- George Drujon ³ 1580-1581
- Jean Bouer 1588-1595
- Jacques de La Planche 1595-1612
- Pierre Maurice ⁴ 1612-1678
- second ministre ou suffragant, Jean Poudrel de Corbière ⁵ 1663

Pasteur de La Roque d'Anthéron :

- Manny ⁶ 1561

² . Bernard APPY : Pasteur Damien BAUSSAN.

³ . Bernard APPY : Pasteur Georges DRUSON.

⁴ . Bernard APPY : Le pasteur Pierre MAURICE est mort entre 1661 et 1673.

⁵ . Bernard APPY : Pasteur Jean POUDREL, Sieur de Courbière.

⁶ . Bernard APPY : Je n'ai pas retrouvé trace de ce pasteur.